Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 031-213101876-20260831-2026_105-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-six, le trente et un août, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Mathieu LAFOUX, Maire.

Présents :
Mmes AMARDEIL Élodie, BACCOU Valérie, BATAILLE Fiona, BOYER Françoise, CABROL Régine, DAGOREAU Julia, ECHE Patricia, JULLIEN Aurélie, LACOSTE Christine, PAUSÉ Johanne, PIGASSE Christel, QUARRATO Anne-Marie, RIMPER Mélissa et SETIAO Aurélie
MM. ALAZET Jean-Marc, ARNAUD Jean-Luc, BATAILLE Vincent, BONJEAN Gautier, CAMPMAS Yves, DARAM Pascal, DAVID Franck, DUPUY Aurélien, FABRE Frédéric, LAFOUX Mathieu, LEGRAND Frédéric, POGODA Robert, QUEMARD DUFFORT Thomas, ROSIQUE Kévin, SÉVERAC Philippe, THIRIOUX Michaël et TOURNAN Frédéric

Séance du
31 août 2026
Acte n° **2026-105**

Absent(s) représenté(s) :
Mme DUPRAT a donné procuration à M. DARAM
M. SERRANI a donné procuration à Mme PAUSÉ

Absent(s) :

Nombre de Conseillers :	
en exercice :	**33**
présents :	31
procurations :	2
absents :	0
votants :	33

Secrétaire de séance : M. BONJEAN Gautier

Date de la convocation :
24 août 2026

Thème : 5.3 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Objet : Modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L 123-6,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R 123-8, R 123-10 et R 123-15,
Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-017*) fixant à 16 le nombre d'Administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réparti comme suit :
- 8 administrateurs Élus
- 8 administrateurs nommés par le Maire

Vu la délibération du 27 mars 2026 (*n° 2026-018*) portant élection des administrateurs Élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu la délibération du 5 juin 2026 (*n° 2026-071*) portant modification de la composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, à savoir :
- Pascal DARAM
- Élodie AMARDEIL
- Aurélien DUPUY
- Valérie BACCOU
- Audrey GORNET
- Patricia ECHE
- Christine LACOSTE
- Johanne PAUSÉ

Considérant la démission de Mme Audrey GORNET de son mandat de Conseillère Municipale, par courrier du 28 juillet 2026 reçu en Mairie le 3 août 2026,
Considérant l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui stipule "*le ou les sièges laissés vacants par un ou des Conseillers Municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés*",
Considérant que la suivante sur la liste "Fonsorbes Rassemblée, Fonsorbes en Mieux !" soumise au vote lors du Conseil Municipal du 27 mars 2026 est Mme Céline DUPRAT,

ARTICLE 1 : la nouvelle composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la suivante :
- Pascal DARAM
- Élodie AMARDEIL
- Aurélien DUPUY
- Valérie BACCOU
- Céline DUPRAT
- Patricia ECHE
- Christine LACOSTE
- Johanne PAUSÉ

…/…

Envoyé en préfecture le 03/09/2026
Reçu en préfecture le 03/09/2026
Publié le 03/09/2026
ID : 031-213101876-20260831-2026_105-DE

ARTICLE 2 : la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2026.

ARTICLE 5 : la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

M. le Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire
Mathieu LAFOUX

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
Gautier BONJEAN

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 31 août 2026 publié sur le site Internet de la collectivité le 3 - SEP. 2026